

## TERRES ET SEIGNEURS



## EN DONZIAIS

---

## *ETUDE*

## *« Aux origines de Donzy »*



*Donzy-le-Pré (carte postale, vers 1900)*

Qui peut deviner aujourd'hui que Donzy, simple chef-lieu de canton de la Nièvre, fut au moyen-âge le siège d'un fief considérable, rival du comté de Nevers voisin, d'autant qu'il ne reste que peu de choses de l'ancienne forteresse ?

Cette baronnie, dont les limites restent difficiles à déterminer avec précision et on donné lieu à débat, s'étendait en bande de la Loire à la haute vallée de l'Yonne, au nord-ouest du Nivernais et au sud-ouest de l'Auxerrois, à cheval sur les deux départements actuels de la Nièvre et de l'Yonne.

Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre à partir de l'an 999, est le personnage-clef de la genèse de la seigneurie châtelaine de Donzy, à ce double titre. Le Donziais et la Puisaye faisaient partie des possessions des comtes de Chalon de l'époque carolingienne dont il était issu, et comme évêque il entreprit la structuration féodale de son diocèse au début du onzième siècle.

L'approche des origines de Donzy fait plonger au cœur du processus d'organisation de la féodalité dans la Bourgogne de l'an Mil. Elle recèle une part de mystère, faute de sources précises sur cette époque reculée.

Comment la villa gallo-romaine de *Domiciacus* est-elle devenue le centre d'un grand fief ?

Ce territoire a certes été « bourguignon », depuis le royaume burgonde jusqu'à la fin du Grand Duché d'Occident. Mais le *pagus* auxerrois dont il relevait en était aux marges et subissait l'attraction du royaume de Francie au nord. Resté dans la mouvance auxerroise, le Donziais a finalement été uni au Nivernais, un peu plus bourguignon que lui, dès le début du XIIIème siècle et a dès lors perdu son autonomie.

Cette étude a un objectif simple : éclairer les origines du Donziais pour retrouver sa singularité.

Cette histoire commence au Xe siècle, quand l'Etat carolingien s'effondre et que les Capétiens vont s'installer aux commandes, y compris en Bourgogne. A Donzy, Nevers, Auxerre et ailleurs, les grands seigneurs issus de l'aristocratie franque consolident leurs territoires par les armes et les hérissent de châteaux. Ils organisent leurs fiefs comme des principautés souveraines. Puis la dissociation s'opère : des seigneuries châtelaines voient le jour, confiées à des membres de leurs familles ou à de nouveaux *milites*.

L'aventure féodale propre du Donziais dura deux siècles et s'acheva en 1199, par le mariage d'Hervé IV avec Mahaut, fille du

comte capétien de Nevers, Pierre de Courtenay. Le sire de Donzy devint alors lui-même comte de Nevers et une nouvelle phase – nivernaise cette fois – commença.

\* \* \*

*Domiciacus* tient certainement son nom de celui, plus ou moins déformé, du fondateur de la villa gallo-romaine dont on a retrouvé des traces au hameau du Pré (autrefois Donzy-le-Vieux), dans la moyenne vallée du Nohain. Il s'agit peut-être de ce *Dionysius* qu'évoque le célèbre juriste et historien nivernais Guy Coquille (1523-1603)<sup>1</sup>, cité par Morellet, Barat et Bussière dans leur Album<sup>2</sup>.

Sept ou huit siècles plus tard, dans la Bourgogne de l'an Mil, le *castrum* construit sur un éperon rocheux en amont, et le *milites* qui l'avait bâti furent à la tête d'un grand fief qui comprenait la vallée du Nohain et le sud de la Puisaye. La seigneurie de Donzy, qu'on orna plus tard du titre de « baronnie », était née.

Comment était-on passé de cette simple villa à une petite capitale contrôlant tout un territoire ? Pour répondre à cette question on ne dispose que de sources très ténues – religieuses pour l'essentiel -. La réponse s'inscrit dans la matrice auxerroise, car Donzy n'était pas alors en Nivernais, et passe par l'intervention d'un puissant évêque, Hugues, comte de Chalon, et de sa famille.

Elle renvoie aux origines même de la féodalité dont elle fournit un cas concret. S'agit-il effectivement de la division d'un grand fief – l'évêché d'Auxerre – au profit de parents de l'évêque, comme cela a été généralement avancé ? Ces temps sont obscurs puisqu'ils ont laissé très peu de traces écrites ou archéologiques. Pour tenter de comprendre cette histoire il faut donc la resituer dans son contexte historique et dans son environnement géographique.

## **1 – *Domiciacus***

Des traces d'habitat ancien ont été repérées dans les environs de Donzy. De nombreux vestiges de l'occupation des hommes de l'âge

---

<sup>1</sup> Guy Coquille (1523-1603) « *Les Œuvres de Maître Guy Coquille, sieur de Romenay* » Tome 1, Histoire du Nivernois (première édition : Nevers, 1599 ; rééditées à Bordeaux, 1703)

<sup>2</sup> « *Le Nivernois, Album historique et pittoresque* » par Morellet, Barat et Bussière (chez Bussière, à Nevers, 1840)

du fer sont visibles du ciel en différents points de la commune : enclos fossoyés circulaires ou quadrangulaires et portions de voies.

Des vestiges gallo-romains ont été identifiés, mais la documentation reste fragmentaire<sup>3</sup>. Au village actuel de Donzy-le-Pré – qui correspond à *Domiciacus* – où un sanctuaire chrétien est mentionné dès le VI<sup>ème</sup> siècle, la première église fut élevée au voisinage de la *villa*, comme ce fut souvent le cas. Des fragments de tuiles et de mosaïques, dûment répertoriés dans les ouvrages spécialisés, y ont été trouvés aux XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècles, à l'occasion de différents travaux d'aménagement. « *Le site gallo-romain à riches demeures a été occupé du I<sup>er</sup> au IV<sup>ème</sup> siècle, puis abandonné et détruit avant que les ruines ne servent de cimetière au haut Moyen Age.* » (A. Bouthier, op. cité).

Le recensement des églises de l'ancien diocèse d'Auxerre réalisé par Chantal Arnaud<sup>4</sup>, rappelle la documentation disponible pour ce site.

*Domiciacus* figure dans la liste des lieux de culte cités par les Règlements liturgiques des évêques Aunaire (561-604) et Trétice (692-709), que nous fournit l'irremplaçable *Gesta pontificum autissiodorensium* <sup>5</sup>. Un sanctuaire existait là, sans qu'on puisse déterminer s'il s'agissait d'une simple église paroissiale ou d'un embryon de monastère, d'ailleurs peu différenciés à cette époque. C'est la première citation de ce qui deviendra Donzy.

Ce site religieux primitif, qui ne relevait pas particulièrement relevait de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre contrairement à ce qu'on peut lire ici ou là <sup>6</sup>, fut donné à Cluny par l'évêque Geoffroy - *Geoffroy de Champallement*, deuxième successeur d'Hugues de Chalon, 1052-1076 - à la demande d'Hervé, sire de Donzy, au XI<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>3</sup> Cf. à ce sujet les travaux d'Alain Bouthier, in « *Annales des Pays Nivernais* », n° 153 consacré à Donzy (Camosine, Nevers, 2013)

<sup>4</sup> « *Les églises de l'ancien diocèse d'Auxerre, du milieu du XI<sup>ème</sup> siècle au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, étude historique et monumentale* » par Chantal Arnaud (publié par la Société des Sciences Naturelles de l'Yonne, Auxerre, 2009)

<sup>5</sup> « *Les gestes des évêques d'Auxerre* », sous la direction de Michel Sot (Les Belles Lettres, Paris, 2006) : Tome 1, pp. 72-73 : *Domiciacus*, 15<sup>ème</sup> jour des calendes ; pp. 122-123 : *Domiciacus*, première semaine des Calendes de novembre

<sup>6</sup> Noëlle Deflou-Leca n'en fait pas état dans sa thèse très documentée sur « *Saint Germain d'Auxerre et ses dépendances (V<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles)* » (Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2010).

La lignée bourguignonne de Semur-Chalon dont Hervé était issu était très proche du grand monastère bourguignon. Saint Hugues (*Hugues de Semur*, 1024-1049-1109), l'abbé de cette époque, n'appartenait-il pas à cette même lignée ? Une charte fixe la date de fondation du prieuré clunisien Notre-Dame du Pré de Donzy (*Domziacus*) à 1055. Une charte de 1121 de l'évêque Hugues – autre membre de la même famille (*Hugues de Semur-Montaigu*, 1115-1136) – confirme la donation. Enfin une charte de 1164 de l'évêque Alain (1152-1167), concerne une donation en faveur des moines et du prieuré Notre-Dame-de-Donzy. On reviendra sur l'histoire de ce prieuré qui fut associée à celle de la baronnie et dont les pauvres ruines restent éclairées par le magnifique tympan roman.

Une petite église paroissiale du XI<sup>ème</sup> siècle, Saint-Martin-du-Pré, d'une émouvante simplicité, subsiste presque intacte au cœur du village, confirmant la permanence de cette paroisse aux côtés du prieuré bénédictin.

C'était là les prémices de Donzy, dont le château et le bourg qui l'entoura, furent finalement édifiés à quelques centaines de mètres en amont.

## **2 – Le pagus auxerrois**

Avant qu'il existe en tant que tel, le Donziais constituait la partie occidentale de la Puisaye dans le *pagus* auxerrois. Il se trouva donc naturellement relever dès sa création à la fin du III<sup>ème</sup> siècle du diocèse d'Auxerre, calqué lui aussi sur la *civitas* gallo-romaine.

Aux temps de la Gaule c'était, au sein de la Confédération Eduenne qui s'avancait jusqu'à la Loire, le pays des Aulerques Brannovices<sup>7</sup>, un peuple client des Eduens, mentionné par César. Ils étaient au contact des Senons au nord – certains auteurs placent même le Donziais en pays Senon – des Sequanes à l'est, des Bituriges à l'ouest et des Eduens au sud-est.

L'Auxerrois, comme le Nivernais, fit ensuite partie de la grande province « Lyonnaise » créée par Auguste après la conquête. Au quatrième siècle, la division des provinces par Constantin le plaça en « Lyonnaise quatrième » ou « Senonaise ».

---

<sup>7</sup> Pour cette approche, voir « *Manuel de géographie historique de la France* » des éminents archivistes nivernais Léon et Albert Mirot (chez Picard, à Paris, 1947-1980) et « *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours* » par le maître de la géographie historique Auguste Longnon (Hachette, 1907)

Son évangelisation était alors déjà engagée sous l'impulsion des premiers évêques. Le premier, Saint Pèlerin, fut martyrisé à Bouhy près d'Entrains, la grande cité gallo-romaine de la région où les rites païens et la résistance au christianisme perduraient plus qu'ailleurs, vers 304. Auxerre relevait de la province ecclésiastique de Sens, qui comprenait aussi Paris.

Il faut rappeler combien cette dépendance auxerroise fut structurante : elle était prestigieuse en raison de l'ancienneté et de la richesse de cet évêché, ainsi que du rayonnement de l'abbaye fondée par Saint Germain. Elle resta constamment un facteur différenciant le Donziais du Nivernais. Le diocèse de Nevers ne fut d'ailleurs créé que deux siècles et demi plus tard, et releva de la métropole dijonnaise. Le Nivernais s'organisait dans le cadre de l'ancien pays Eduen, mais Donzy restait auxerrois.

Le royaume Burgonde, fondé en 443 alors que l'Empire romain s'effondrait, finit par atteindre la Loire lorsqu'il connut sa plus grande extension. Il ne dura qu'un siècle, mais l'impact de son organisation originale fut considérable, renforcé par le prestige du roi Gondebaud. La *Loi Gombette* – premier code civil et pénal d'un roi germanique en Gaule – fixait un régime dur mais emprunt d'une certaine modernité, en particulier en matière de partage des terres. Elle s'appliqua sans doute aux sujets d'origine burgonde à *Domiciacus*, s'il en était, car on était bien loin de leurs bases, parallèlement à la loi romaine pour les gallo-romains. Ce dualisme juridique, respectueux des différentes traditions, avait permis à la société bourguignonne post-romaine de fonctionner harmonieusement. Il se prolongea jusque sous les carolingiens.

L'absorption du royaume burgonde par les Mérovingiens en 534 n'eut pas pour effet de priver l'espace bourguignon d'une identité propre sous le nom de « Royaume de Bourgogne » (*Regnum Burgundi*), doté de ses propres lois, dont on trouvera des traces dans les coutumes médiévales. Le « *sentiment national bourguignon* » était né, suivant l'expression du chanoine Chaume <sup>8</sup>, le grand historien des origines du duché.

Le Donziais, comme l'Auxerrois et le Nivernais, fut dès lors théoriquement « bourguignon ». Mais le sentiment d'appartenance y restait limité : on était aux marges d'un ensemble centré sur la Saône et le Rhône. Cette caractéristique perdura : Auxerre fut incontestablement bourguignon à certaines époques, mais fut séparé de cette entité à d'autres, comme si cela n'allait pas de soi.

---

<sup>8</sup> Chanoine Maurice Chaume : « *Les origines du duché de Bourgogne* » (Imprimerie Jobard à Dijon, 1925 ; réimpression par Scientia verlag Aalen, 1977)

Sous les Francs en tout cas, l'Auxerrois appartient aux royaumes de Bourgogne mérovingiens puis carolingiens et subit leurs suzerainetés changeantes issues des partages qui affaiblirent ces dynasties. Il n'est pas certain que la vie dans la vallée du Nohain et en Puisaye en ait été profondément affectée... Quoiqu'il en soit, la quasi-absence de sources, sauf en ce qui concerne la vie du diocèse d'Auxerre au travers de la Geste de ses évêques, jette une obscurité presque totale sur cette période au plan local.

Le *pagus* Auxerrois, où le pouvoir carolingien nomma un comte dès la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle, était alors au contact de la grande Aquitaine de l'autre côté de la Loire et du royaume de Neustrie ou de Francie, au nord. Le Donziais était, comme l'ensemble du territoire, placé sous l'autorité de comtes établis à Auxerre, nommés par le roi ou l'empereur pour administrer le pays au nom d'un Etat structuré, héritier à certains égards des institutions de l'Empire romain, mais emprunt aussi de traditions germaniques. Ils furent d'abord « amovibles » et l'évolution vers des fonctions quasi-héréditaires s'accrut progressivement.

Le premier d'entre eux (778) fut un certain Hermenold, compagnon de Charlemagne. Puis, après une longue période sans titulaires connus de nous, le comté fut donné à Conrad II le Jeune (859-864), duc de Bourgogne transjurane, petit-fils du comte bavarois Welf, très proche des carolingiens. L'ambition dynastique de cette lignée s'appuya sur la cité d'Auxerre (cf. infra), d'autant que son frère Hugues l'Abbé (866-870), abbé de Saint Germain, fut également comte après un intermède de Robert le Fort, marquis de Neustrie (865-866), dont la dynastie s'affirmait.

L'association du titre comtal et de celui d'abbé-laïc de Saint Germain avait été initiée par le premier Conrad, elle se prolongea dans la personne du premier duc de Bourgogne : Richard le Justicier (888-921) (cf. infra), à qui succédèrent ses fils Raoul (921-936) et Hugues le Noir (936-952).

Ces honores, dont l'importance stratégique au carrefour de la Francie et de la Bourgogne est ainsi confirmée, furent alors accaparés par les premiers capétiens : Hugues le Grand, duc des Francs (952-956), petit-fils de Robert ; Otton, duc de Bourgogne (956-965) et Henri, duc de Bourgogne (965-1002) ses fils ; et finalement le roi Robert le Pieux lui-même, fils d'Hugues Capet.

Toutefois, avec la fin des carolingiens les structures étatiques se délitèrent. Les *grands* du royaume s'approprièrent les terres du fisc et de l'Eglise. Le Donziais était prêt lui aussi à basculer dans l'éclatement féodal, dans un contexte bourguignon spécifique.

### **3 – La Bourgogne au tournant de l’an mil**

L’apparition de la seigneurie de Donzy au début du XI<sup>ème</sup> siècle, intervenait dans le contexte de la prise du contrôle de la Bourgogne par les Capétiens, qui brisèrent les vellétés d’autonomie des seigneurs bourguignons. Le duché capétien de Bourgogne était créé au profit de Robert le Vieux (v.1011-1076), frère cadet du roi Henri, en 1032.

Seul représentant de l’aristocratie régionale à avoir accompagné cette démarche royale, Hugues, comte de Chalon et évêque d’Auxerre pendant 40 ans (v.975-999-1039), joua un rôle éminent dans ce conflit et son règlement, renforçant ainsi son influence et la puissance du fief épiscopal.

Vers 975, quand il naquit, la Bourgogne était encore à l’encan de rivalités dynastiques. On avait voulu la réunifier et en faire une principauté souveraine. Il faut relire la somme incomparable du chanoine Chaume<sup>9</sup> pour bien situer cette phase dans le fil du temps et dans l’espace.

Le partage de Verdun (843), après l’hécatombe de Fontenoy – dans le *pagus* auxerrois<sup>10</sup> – avait acté que les deux cultures, française et germanique, s’incarneraient dans deux nations distinctes. La tradition gallo-romaine était préservée en Bourgogne et la langue française y prévalait. Mais malgré son appartenance objective à cette culture, que les Francs comme les Burgondes avaient adoptée, elle fut divisée par l’axe nord-sud du partage, qui suivait le cours de la Saône. Elle le fut d’ailleurs constamment ensuite sur les mêmes bases, malgré des phases de réunification, y compris tout récemment.

L’histoire a confirmé la puissance de ces deux affirmations nationales, portées après les carolingiens par deux nouvelles dynasties : Capétiens et Ottoniens. Les ambitions propres des bourguignons, même portées par le sentiment national évoqué ci-dessus et assumées par des princes puissants, ne pouvaient dans ces conditions déboucher. Au lendemain de l’an Mil, cette séquence s’achevait : à l’ouest le « duché » capétien qu’Hugues soutenait, était

---

<sup>9</sup> Op. cité

<sup>10</sup> Inscription figurant sur le monument commémorant la bataille de Fontenoy (à Fontenoy, Yonne) « ICI FUT LIVRÉE LE 25 JUIN 841 LA BATAILLE DE FONTENOY ENTRE LES ENFANTS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE. LA VICTOIRE DE CHARLES LE CHAUVÉ SÉPARA LA FRANCE DE L’EMPIRE D’OCCIDENT ET FONDA L’INDÉPENDANCE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE »

français, et à l'est le « royaume de Bourgogne » qui laisserait place au « comté », appartenait à l'Empire.

Les tentatives de reconstitution d'une grande Bourgogne indépendante et souveraine avaient marqué les deux siècles précédents et se poursuivaient encore à la fin du Xème siècle, associant traditionnellement la Provence.

L'ambition de Boson dit « *de Provence* » (v. 855-av.887), le plus puissant des princes rivaux des carolingiens, était de régner. Elu roi par les « grands » de la région à Mantaille (879), son « royaume » englobait Provence et Bourgogne. Il était fils du comte Bivin, de la lignée pippinide des Richard, et d'une bosonide de Provence. Chaume évoque à ce sujet l'addition de deux dynamiques : bourguignonne et provençale, habituées à s'exprimer à bonne distance du pouvoir carolingien.

A l'instar du roi Gondebaud, Boson prit pour capitales les cités gallo-romaines d'Autun et surtout de Vienne, où était conservé le *chef* sacré de saint Maurice, protecteur de l'Etat bourguignon. Par son « élection » il avait brisé l'unité du *Regnum Francorum* et devint un usurpateur à châtier. Il fut finalement repoussé en Provence par les rois carolingiens, Louis, Carloman et Charles, pour une fois unis, aidés par Richard, son propre frère, plus loyaliste. Il mourut vers 885 dans l'oubli, mais son épopée resta longtemps un symbole de l'indépendance bourguignonne<sup>11</sup>. Carloman reprit alors le contrôle de la Bourgogne franque et de la Provence, qui étaient dans son lot.

Encore faut-il noter que cette grande Bourgogne-Provence de Boson ne venait pas jusqu'à la Loire : elle s'arrêtait aux limites orientales des *pagii* de Nevers et d'Auxerre, dont les évêques, loyaux à la Couronne et proches d'elle, n'étaient pas à Mantaille. Donzy n'en faisait donc pas partie.

Richard « *le Justicier* », frère de Boson (v.856-921), bénéficiant de l'appui du roi, constitua alors à son profit un premier « duché de Bourgogne ». Son gouvernement fut exemplaire et sa trace plus nettement bourguignonne que celle de Boson. L'ambition de cette lignée était extrême puisque son fils aîné Raoul (890-936), profitant d'un vide de succession chez les carolingiens, devint « *roi des Francs* » par élection. Elle ne put cependant s'épanouir puisque ni Raoul, ni son frère Hugues le Noir (891-952), devenu duc de Bourgogne à sa suite, n'eurent de postérité masculine. Le destin de la Bourgogne se jouait à ces avatars familiaux.

---

<sup>11</sup> Voir à ce sujet : René Poupardin « *le Royaume de Provence sous les Carolingiens* »

Un gendre de Richard : Gilbert, comte de Chalon (v. 900-956) – sans doute un grand-oncle de l'évêque Hugues –, fut tenté de poursuivre l'aventure et s'intitula « *duc des Bourguignons* » quelque temps, mais il dut finalement se contenter du rang de « *comte principal* ».

Ce premier duché proprement bourguignon avait marqué l'histoire. Il impliquait plus nettement la Bourgogne « française ». Chaume et Dhondt <sup>12</sup> le considèrent comme l'ancêtre du futur grand duché capétien. Donzy en releva.

L'entreprise des descendants du comte Welf de Bavière, beau-père de Louis de Pieux et de Louis le Germanique, déjà rencontrés comme comtes d'Auxerre et abbés de Saint-Germain, eut des ambitions similaires, depuis le Jura Souabe. Elle se prolongea davantage en apparence, mais ils n'eurent jamais en Bourgogne un contrôle territorial conforme à leurs prétentions. Rodolphe Ier (+912), puis Rodolphe II (888-937) et surtout Conrad le Pacifique (930-993), alliés aux principales dynasties de l'Empire, furent « *rois* » de Bourgogne, d'Italie et d'Arles. Leur influence fut grande en Provence et en Italie dans le cadre de l'Empire ottonien. Mais bien que le dernier Conrad se soit proclamé « roi des deux Bourgognes », elle se cantonna donc à la rive gauche de la Saône. La dynastie disparut après Rodolphe III (971-1032), faute d'héritier.

La grande Bourgogne-Provence unie contre le pouvoir central avait suscité des élans, mais elle n'existait plus. Elle était divisée en trois parts : le duché français, le comté, et au sud la Provence, qui allait devenir autonome sous ses comtes uniques.

L'action d'Hugues de Chalon se situa à la charnière du changement de millénaire, quand les capétiens entendaient prendre le contrôle d'une Bourgogne qu'ils voulaient « française », quand un ultime prétendant voulut lui conserver à son profit son autonomie. Aux côtés de Robert le Pieux aidé des normands, grâce aux puissances cumulées du comté de Chalon et du riche évêché qu'on lui confiait, il allait contribuer à l'évincer et établir définitivement le caractère français et capétien du duché.

Car Othe-Guillaume, comte de Mâcon (v. 962-1026) issu de la lignée franque des marquis d'Ivrée, implantée à l'origine en

---

<sup>12</sup> Jan Dhondt, Université de Gand « *Etudes sur la naissance des principautés territoriales en France (IXème-Xème siècles)* » (De Tempel, Bruges, 1948)

Oscheret<sup>13</sup>, alliée aux Bosonides et aux Welf, fut tout près d'atteindre son objectif. Il est vrai qu'il était le fils adoptif et l'héritier du duc robertien Henri « *le Grand* » (Eudes-Henri) (v. 948-1002), que sa mère, Gerberge, comtesse de Mâcon, avait épousé en secondes noces.

Mais Robert le Pieux était résolu à préserver le contrôle royal sur la région. Le comte de Mâcon fut donc contraint par les armes de se replier à l'est, où, se substituant aux Welfs, il jeta les bases de la future Franche-Comté et d'une lignée prolifique qui donna même des rois à la Castille.

C'était là le contexte général de l'intervention de l'évêque-comte Hugues. Mais qui était-il ?

#### **4 - Hugues de Chalon**

Hugues de Chalon (v. 975-1039) était un puissant seigneur bourguignon, héritier de ce comté stratégique. Il fut nommé évêque d'Auxerre en 999, et le resta jusqu'à sa mort<sup>14</sup>. Par cette nomination, il fut un double héritier : celui du poids politique et religieux de ce siège épiscopal, qu'il renforça encore, et celui de la puissance territoriale de sa famille en Bourgogne. Il unit ces deux pouvoirs de façon très efficace au service de la nouvelle dynastie régnante et de sa propre influence.

Il était le fils de Lambert, comte d'Autun et de Dijon, nommé « *comte de Chalon* » par le roi Lothaire. Parfois désigné comme « *Allobrogum comite* », d'origine bourguignonne et plus précisément charolaise, Lambert était probablement issu de vicomtes d'Autun. Son père, Robert, était largement possessionné en Charolais et en Brionnais, tenant la partie sud de l'Autunois. Lambert quant à lui, lié aux derniers carolingiens, avait fondé le monastère bénédictin de Paray-le-Monial en 977, avec Mayeul, abbé de Cluny.

La mère d'Hugues était Aélis, dite « *de Chalon* » car elle était sans doute issue par sa mère de la lignée ancienne de Chalon-Vergy<sup>15</sup>, les Warin, Théodoric et Manassès, de souche pippinide.

---

<sup>13</sup> Ancien pagus des Lingons, implanté dans la basse vallée de l'Ouche, dans l'actuelle Côte d'Or

<sup>14</sup> cf. « *Geste des évêques d'Auxerre* », Tome 1 (op. cité) et les « *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse* » par l'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre ; continués jusqu'à nos jours par MM. Challe et Quantin (Chez Perriquet, Auxerre, 1848)

<sup>15</sup> Le château de Vergy, réputé imprenable, était situé sur un éperon rocheux à Reulle-Vergy, canton de Gevrey-Chambertin. La première

Il appartenait donc à la haute aristocratie, et on doit considérer que sa désignation par le roi à Auxerre avait un caractère éminemment politique. Il fut à la hauteur des enjeux pour lesquels il avait été choisi.

Il fut d'abord chanoine de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun et reçut des « bénéfiques » monastiques dès son plus jeune âge. Après la mort de son père, étant devenu comte titulaire de Chalon, il fut nommé évêque d'Auxerre sur proposition du duc Henri I<sup>er</sup> de Bourgogne, et consacré dans l'abbaye de Saint-Germain le 5 mars 999. Il remit alors entre les mains de l'abbé de Cluny, Odilon, « bénéfiques » dont il disposait, lors d'une grande cérémonie tenue le 5 mai en l'Abbaye Saint-Marcel-lès-Chalon, dont Paray-le-Monial, fondé par son père, en présence du roi Robert II le Pieux, son mentor.

A sa nomination, dans le contexte évolutif de cette Bourgogne qui se cherchait, quels étaient les enjeux d'Hugues ? Il devait se positionner par rapport au duché en cours d'affirmation – d'autant qu'Auxerre en était l'un des centres nerveux, au nord, et Chalon une marche stratégique, au sud – tandis qu'au sein du réseau subsistant des comtes carolingiens, le sentiment national bourguignon prédominait. Le titre ducal était détenu par Henri « le Grand » (v. 948-1002) frère d'Hugues Capet, qui venait de succéder à leur frère Eudes-Henri (v. 945-965), et projetait de le léguer à Othe-Guillaume (v.950-1028), son beau-fils. Nommé précisément par le roi à Auxerre pour contrecarrer ce projet trop peu « français », Hugues concentra son action politique et militaire sur cet objectif, délaissant dans un premier temps sa mission épiscopale.

Malgré une implantation familiale très ancienne dans la région, seul au milieu des seigneurs bourguignons il avait choisi le parti du roi. A la mort du duc Henri, Othe-Guillaume s'arrogea comme prévu le titre, mais le roi le lui reprit vite par la force avec l'aide du comte-évêque, et se l'appropriâ. Après une campagne marquée par deux sièges infructueux devant Auxerre et Saint-Germain, le roi chargea Hugues de mener des négociations de paix. Elles se déroulèrent en plusieurs étapes, d'abord à Verdun (1014), puis à Héry (1015), Dijon, Beaune et Anse, en Lyonnais. Le concile d'Héry, présidé par l'archevêque de Sens Léotheric, en présence du roi, de Gosselin, archevêque de Bourges, et de Landry, comte de Nevers et gendre d'Othe-Guillaume, fut le plus marquant par ses conclusions. Le duché y fut définitivement attribué au roi Robert, le comté d'Auxerre à Landry, gendre d'Othe-Guillaume, mais amputé d'une bonne

---

implantation d'une forteresse sur ce lieu daterait de l'époque romaine. Rasé en 1609, il n'en reste que peu de traces.

partie de son territoire attribué à l'évêché – dont la Puisaye et Donzy -. La position dominante de l'évêque par rapport au comte y fut donc officialisée en récompense de ses services.

Les conciles suivants eurent pour effet diverses mesures d'exemption ou de transfert, sortes de compensations en direction des grandes abbayes bourguignonnes : les terres de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon furent exemptées du droit royal de sauvegarde ou de maréchaussée ; les religieux de Flavigny reçurent de Hugues de Chalon le monastère de Couches...etc.

Hugues voulut favoriser l'abbaye de Cluny et lui donna vers 1019, la moitié de la terre de Gevrey, au comté de Dijon, pour le repos de son père et de sa mère. La même année, après avoir assisté à la dédicace de l'église de Saint-Philibert de Tournus, il donna à ce monastère un village appelé alors Isles, et un droit de pêche dans la Saône : en reconnaissance de quoi les religieux lui accordèrent l'étendard ou la bannière de saint Philibert, et le déclarèrent le protecteur de tous leurs biens.

En 1026, à la mort d'Othe-Guillaume qui s'était replié à l'est, son fils et successeur Renaud, comte de Bourgogne (v. 990-1057), éleva des revendications sur le duché, mais il fut fait prisonnier par Hugues. Le duc de Normandie Richard II (970-1026), beau-père de Renaud, entreprit de le venger. Selon Guillaume de Jumièges, les fils du duc de Normandie entrèrent l'année suivante dans le comté de Chalon et le ravagèrent. Hugues n'avait pu leur résister ; voulant sauver ses états d'une ruine complète il se décida à se soumettre à l'humiliante cérémonie qu'on appelait la « *selle chevalière* » : il mit sur son dos une selle de cheval, et se présenta pieds nus devant les princes Normands, offrant à l'aîné de le chevaucher. Comme l'évêque portait une grande barbe, le chroniqueur normand dit qu'il ressemblait plutôt à une chèvre qu'à un cheval.

Hugues fut ensuite un évêque très actif.

Outre la famine qui régna vers l'an 1030, Auxerre subit deux grands incendies pendant son épiscopat. Seule l'église de Saint-Alban martyr – aujourd'hui disparue - que saint Germain avait bâtie dans le haut de la cité, échappa au premier incendie. La cathédrale fut réduite en cendres. Hugues, au lieu de la rebâtir à l'identique, en jeta les fondements sur le roc avec des pierres de taille ; il demanda une enceinte plus grande, et il y fit faire les cryptes telles qu'on peut encore les voir aujourd'hui. L'ouvrage était déjà bien avancé, lorsqu'arriva un second incendie, mais l'église fut indemne. La cathédrale gothique actuelle y fut substituée au XIIème siècle, mais la base romane demeure, visible en particulier dans sa fameuse crypte.

Hugues fit don à l'église cathédrale de cadeaux de l'empereur Otton III, à qui il avait remis des reliques de son diocèse, entre autres la tête de saint Just et le corps de saint Marsus ; un missel écrit en lettres d'or ; un grand calice avec la patène d'argent doré ; et deux cloches. Il accorda aux chanoines, en augmentation de leurs prébendes, l'exemption du *droit de parate* aux églises du diocèse (droit qu'avait l'évêque de prendre ses repas chez les curés de paroisses), et il leur remit aussi le *droit de grains*.

Il fit remettre en état l'église Sainte-Eugénie de Varzy. Ayant ensuite choisi dix ecclésiastiques propres à observer la vie canoniale, il leur destina des fonds et créa le chapitre de Varzy, cité épiscopale au sein même du comté de Nevers. Il bâtit à Cosne, cité que lui disputait le comte de Nevers, l'église Saint-Laurent. Il restitua à l'abbaye de Saint-Germain le prieuré de Cessy-les-Bois et l'église d'Annay qui avaient été accaparés par des seigneurs laïcs. Il intercêda pour que les reliques de Saint Didier, ancien évêque d'Auxerre, soient remises au Prieuré de Moutiers, en Puisaye, qui les demandait instamment.

Il alla à Rome d'où il rapporta une absolution du pape Jean XIX pour avoir combattu durant les premières années de son épiscopat. Par la suite, il fit le voyage de Jérusalem mais n'y survécut pas longtemps. Il ne quitta plus son diocèse et ne se mêla plus de questions politiques. Voyant la fin de ses jours approcher, il s'établit au monastère de Saint-Germain, s'y fit donner l'habit de religieux, et mourut le quatrième jour, le 4 novembre 1039. Son corps fut inhumé dans l'église du monastère, mais on n'en a pas retrouvé la trace.

## **5 – La seigneurie de Donzy**

Le décor bourguignon et auxerrois posé, voyons comment la seigneurie de Donzy se révéla en tant que telle.

Un certain Geoffroy apparaît sur les tablettes des historiens-archivistes, souche d'une lignée qui connaîtra une grande prospérité. *Gaufridus Domiciacensis*, cité par la *Gesta Abbatum Sancti Germani Autissiodorensis*<sup>16</sup>, avait concédé à cette abbaye une diminution du *salvamentum* qu'il prélevait sur différents biens qu'elle possédait en Puisaye, dont il assurait la garde. Par les lieux cités il paraissait contrôler une vaste région qui s'étendait de la Loire

---

<sup>16</sup> « *Geste de abbés de Saint Germain d'Auxerre* » (Les Belles Lettres, Paris)

aux environs d'Auxerre. Son appellation indique que Domiciacus est le centre de son pouvoir.

Les historiens des institutions ont décrit les processus qui ont permis l'avènement des seigneuries dites « banales » aux X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles <sup>17</sup>.

Ils estiment que les premières affirmations du nouveau pouvoir seigneurial autonome l'ont été par des « châtelains » de l'an Mil, c'est-à-dire les gardiens des grands châteaux comtaux ou épiscopaux existants. Ces personnages disposaient du ban militaire au nom du comte ou du prince. Ils pouvaient aussi disposer d'alleux familiaux importants dans la circonscription dont ils avaient la charge. Ils se donc naturellement installés dans une *seigneuriale banale* aussitôt que le pouvoir des représentants du roi s'est étiolé.

Rien n'indique qu'un tel château préexistait à Donzy.

D'autres fonctions officielles comme celles de *vicarius* ou de *forestarius* ont pu offrir les mêmes potentialités de dissociation du pagus à leurs détenteurs, qui ont dès lors bâti une forteresse au chef-lieu.

Mais la seigneurie a pu aussi être *foncière* c'est-à-dire constituée à partir d'un terroir détenu par un riche *alleutier*. Les grands propriétaires n'hésiteront pas, dès lors que l'autorité comtale ne peut plus les en empêcher, à s'emparer du ban et de la justice sur les territoires qu'ils contrôlent, ajoutant des terres du fisc à leurs biens propres, et englobant sous leur emprise des petits alleutiers libres et les habitants de domaines du fisc.

Sur ces mêmes bases se constituent des seigneuries relevant d'établissements ecclésiastiques : diocèses, chapitres et abbayes.

Dans quelle catégorie l'avènement de Geoffroy comme seigneur de Donzy doit-il être rangé ?

Le grand fief épiscopal dominait la contrée auxerroise qu'il régenterait, prévalant même sur un comté d'Auxerre réduit, grâce à la faveur du roi obtenue par Hugues en récompense de son appui. Son titulaire exerçait un véritable pouvoir comtal sur son territoire. Il jouissait aussi des revenus fonciers considérables des terres qu'il détenait en propre, obtenues au fil du temps par des legs. Yves Sassier a étudié l'évolution de ces biens et montré qu'ils avaient été

---

<sup>17</sup> Voir à ce sujet : « *La France médiévale, institutions et société* » par Jean-François Lemarié (Armand Colin, Paris, 1970) ; « *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale, 1. Des origines à l'époque féodale* » par Olivier Guillot, Albert Rigaudière et Yves Sassier (Armand Colin, Paris, 2006)

à leur apogée deux siècles plus tôt. Mais il y avait de beaux restes, qui donnèrent les moyens de sa puissance à Hugues de Chalon.

La terre de Donzy paraît venir d'une patrimonialité ancienne, dont il faut appréhender l'origine, et d'une « dissociation » antérieure à l'épiscopat d'Hugues.

Comme l'écrit Yves Sassier dans l'introduction de son ouvrage consacré au comté d'Auxerre<sup>18</sup> : « *Plus que par le passé on met l'accent sur l'origine et sur l'essor politique de certains lignages de grands titulaires d'honneurs, et on cherche à démonter le processus qui a permis à ces familles de faire des charges publiques autrefois exercées au nom du roi, le fondement de véritables principautés territoriales. Davantage aussi que par le passé, l'on s'attache à préciser l'origine de la détention, par tel seigneur châtelain, tel seigneur d'église – évêque ou communauté monastique –, des droits de la puissance publique. Au problème de cette dissociation au dernier degré que fut l'apparition de la seigneurie châtelaine, les plus récentes études ont voulu donner une réponse fondée sur la recherche de critères rigoureux permettant de situer dans le temps, l'appropriation d'une forteresse par un lignage chevaleresque* ».

Sa thèse se place dans la lignée des travaux de grands médiévistes qui ont étudié cet éclatement territorial appliqué à des cas concrets : Georges Duby pour le Mâconnais<sup>19</sup> et Jean-Pierre Poly pour la Provence<sup>20</sup>, deux régions proches à certains égards de l'Auxerrois. Elle resitue la genèse de la seigneurie de Donzy dans l'ensemble auxerrois qui s'organise simultanément et en éclaire les zones d'ombre.

Geoffroy, le fils du sire de Semur, appartenait à la haute aristocratie franque. L'historiographie classique estimait qu'il devait tenir Donzy et la Puisaye, assez éloignés de l'implantation d'origine de sa famille, d'une inféodation par l'évêque Hugues – son beau-frère – d'une fraction du territoire épiscopal.

Les deux grands fiefs voisins de Saint-Verain et de Toucy auraient été eux aussi confiés par le même Hugues à des parents. Cette thèse

---

<sup>18</sup> « *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du X<sup>e</sup> siècle au début du XII<sup>e</sup> siècle* » par Yves Sassier (Cahiers d'archéologie et d'histoire, n°5, Société des Fouilles Archéologiques et des Monuments Historiques de l'Yonne, Auxerre, 1980)

<sup>19</sup> « *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise* » par Georges Duby (Paris, Sevpen, 1971)

<sup>20</sup> « *La Provence et la société féodale (879-1166)* » par Jean-Pierre Poly (Bordas, Paris, 1976)

était crédibilisée par une donnée historique : la richesse du diocèse lui venait du legs du grand Saint Germain au Vème siècle, qui lui aurait abandonné les grands biens de sa famille. « *Tout ce qu'il avait reçu en héritage, il le légua de son vivant à l'Eglise, laquelle, comme on le sait, est en majeure partie aujourd'hui constituée de son patrimoine. Ce sont des domaines riches par le nombre, grands par la taille, vastes par leurs limites et d'une seul tenant, très agréables par la qualité de leur situation...etc.* » explique sa *Vita*, qui cite *Vercisum* - qui a donné le château de Vergers à Suilly-la-Tour - et bien d'autres lieux dans la partie occidentale du *pagus* auxerrois. C'est ce territoire notamment qu'Hugues aurait décidé de partager entre des membres de sa famille.

Mais les historiens contemporains ont avancé d'autres explications. Ils estiment que Geoffroy de Semur tenait ces biens de son mariage avec Mahaud de Chalon, dite parfois « *dame de Donzy* ».

Le Doyen Jean Richard <sup>21</sup> a en effet montré que les droits des Semur-Chalon sur la Puisaye et Donzy étaient antérieurs à l'accession d'Hugues à l'épiscopat en 999, et qu'ils l'ont peut-être facilitée ou même justifiée. Sa *Vita* dans la *Geste*<sup>22</sup> confirme que le château de Varzy lui venait de ses ancêtres et celui de Cosne, de sa mère : « *Entre autres bienfaits, nous jugeons digne de soustraire celui-ci à l'oubli : dans le château de Varzy, qui appartenait en propre à ses ancêtres et à lui-même, l'église Sainte-Eugénie avait été fondée par l'évêque Gualdric, de bienheureuse mémoire, qui avait apporté les reliques de cette sainte vierge, données par le pape Jean. Or, au fil des temps, du fait de l'incurie de certains évêques, on avait presque cessé d'y assurer le service du dimanche. Hugues, avec l'aide de Dieu, la restaura dans une telle splendeur qu'on y voit jusqu'à ce jour, au-dedans comme au dehors, la marque de son œuvre. Il en fit blanchir les murs, l'embellit de vitraux et de plafonds, et lui fit don de tissus, de livres et d'ornements divers. Il choisit également dans l'ordre des chanoines dix membres à la réputation éprouvée et leur constitua, sur ses propres revenus, une prébende perpétuelle pour le service divin. En outre, dans le château familial de sa mère à Cosne, il construisit une église dédiée à saint Laurent, martyr, développa le culte divin et ordonna que, grâce à un don sur ses biens propres, des prêtres y assurent dignement le soin et le service des fidèles de Dieu* ».

---

<sup>21</sup> « *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XIème au XIVème siècle* » par Jean Richard (Dijon, 1954)

<sup>22</sup> Op. cité

Léon et Albert Mirot ont étudié l'histoire de la seigneurie de Saint-Verain<sup>23</sup>, et mis en évidence eux aussi l'erreur des historiens classiques : « *Cette hypothèse est toute gratuite* » écrivaient-ils « *et ne repose sur aucun fondement. Hugues de Chalon joua bien un rôle des plus importants, et fut chargé de l'œuvre de pacification et de règlement des contestations des anciens adversaires. Il fixa bien l'organisation de l'Auxerrois, le comte de Nevers gardant le titre comtal... ; tout le sud du comté, mouvant de l'évêque, était inféodé aux seigneurs de Donzi, Saint-Verain et Touci. Mais le concile d'Héri qui, d'après les historiens précités, aurait été le point de départ de ce partage, n'eut lieu qu'en 1024, et ne s'occupa que de la Trêve de Dieu et de la réforme religieuse. D'autre part Hugues de Chalon ne devint évêque d'Auxerre qu'en 999, et depuis neuf ans son beau-frère, Geoffroy de Semur était en possession du Donziais...».*

Ces auteurs ajoutaient : « *Il semble donc que la prétendue division du comté épiscopal par Hugues de Chalon doit se réduire à une confirmation et à un renforcement de droits féodaux et temporels, que l'évêque du onzième siècle tenait de ses prédécesseurs et auxquels il demeurait strictement attaché. En confirmant aux seigneurs de Donzi, de Saint-Verain, de Touci, qui paraissent bien lui avoir été apparentés, leurs possessions, Hugues de Chalon ne faisait que fortifier son autorité tout en légalisant ainsi leurs titres de propriété* ».

Le Doyen Richard a exploré, à partir d'une charte du XI<sup>ème</sup> siècle<sup>24</sup>, les rapports des Chalon-Vergy avec la Puisaye. Il a établi que ces terres avaient été transmises à Hugues et Mahaud par la comtesse Aélis, leur mère. Qui était-elle ?

Chaume la croyait issue du carolingien Charles-Constantin, comte de Vienne, mais cela apparaît aujourd'hui comme une fausse piste. Les historiens contemporains s'accordent pour en faire l'héritière des comtes de Chalon de la Maison de Vergy, quelle que soit sa filiation précise, qui reste discutée. Était-elle la fille du fameux Gilbert, qui s'intitula « *duc des Bourguignons* », ou sa petite-fille, fille d'Adélis et de Robert, comte de Troyes ; ou encore sa nièce, fille d'Ermengarde, la sœur de Gilbert, et du comte de Mâcon Liétaud. Cette dernière hypothèse, qui est aujourd'hui privilégiée, expliquerait la parenté supposée de l'évêque Hugues avec la lignée des Aubry de Mâcon, anciennement vicomtes de Narbonne, dont l'un des membres – Ithier de Narbonne - devint seigneur de Toucy.

---

<sup>23</sup> « *La seigneurie de Saint Verain des Bois, des origines à sa réunion au comté de Nevers (1480)* » par L. et A. Mirot (chez Delayance, La Charité-sur-Loire, 1943)

<sup>24</sup> Jean Richard, « *Origines féodales : les Chalon, les Vergy et la Puisaye, d'après une charte du XI<sup>ème</sup> siècle* » in Annales de Bourgogne (1946)

Quoiqu'il en soit, Hugues et sa sœur Mahaut, épouse de Geoffroy de Semur et souche des barons de Donzy, fils et fille de Lambert et Aélis, se partagèrent les biens des comtes de Chalon. Hugues hérita du comté - les *honores* carolingiens étaient devenus héréditaires - et sans doute du château de Vergy, berceau de la famille, dans les côtes de Beaune, démantelé au début du XVIIème siècle. Mahaut quand à elle se trouva largement dotée en Avallois, Auxerrois et Nivernais : Cosne, Donzy, Chatel-Censoir, Varzy...etc.

Mais pourquoi les comtes de Chalon de cette maison implantée dans la Bourgogne centrale se trouvaient-ils possessionnés dans le *pagus* auxerrois ?

Yves Sassier donne des éclairages qui ouvrent une piste convaincante : certains des membres de cette famille auraient exercé des fonctions comtales et vicomtales dans la région au IXème siècle. Ainsi le fameux Gilbert, gendre d'Othe-Guillaume, qui s'était proclamé duc des Bourguignons, avait-il été comte d'Avallon, ce qui peut expliquer la prise de possession de Chatel-Censoir, établissement comtal.

Renaud de Vergy, son oncle, avait été vicomte d'Auxerre, avec autorité sur le sud du *pagus*, ce qui pourrait être à l'origine des possessions en Puisaye.

Le Xème siècle fut un âge d'or pour ces grands seigneurs liés au pouvoir carolingien finissant : ils trustaient les fonctions et s'approprièrent des territoires dont ils avaient la garde.

En se fondant sur cette hypothèse, la plus vraisemblable qui ait été proposée, et sur la base de la généalogie couramment admise, la suite des seigneurs qui contrôlèrent la Puisaye et Donzy, pourrait être établie ainsi :

1/ Manassès l'Ancien (875-924), comte de Chalon, Beaune, Dijon et Auxois, cte d'Avallon, et son frère Renaud, vicomte d'Auxerre (+925)  
*(fils de Théodoric)*

2/ Ermengarde de Chalon-Vergy (910-944) X Liétaud, cte de Mâcon  
*(fils d'Aubry II de Narbonne puis de Mâcon)*

3/ Adélaïs de Mâcon (930-988), dame de Cosne et de Varzy X Lambert, cte d'Autun  
*(fils de Robert, cte de Dijon)*

4/ Mahaud de Chalon (969-1015), dame de Donzy X Geoffroy de Semur  
*(fils de Jocerand)*

5/ Hervé Ier de Donzy.....

Le Donziais, était donc une terre patrimoniale, conquise sur le fisc ou sur des biens épiscopaux par les Chalon-Vergy en raison de fonctions publiques anciennement exercées, et Geoffroy en fut seigneur après son mariage vers 1003. Hugues, sacré évêque peu avant n'eut donc pas à l'y « installer », mais par sa protection il lui permit de s'affirmer dans ce fief sous sa suzeraineté d'évêque.

Pour conforter cette analyse de la genèse de la seigneurie de Donzy, il faut s'intéresser à celles de Saint-Verain et de Toucy, supposées par les auteurs classiques avoir eu des origines parallèles sinon identiques.

Pour Saint-Verain, les Mirot<sup>25</sup> estimaient qu'à l'instar de Geoffroy de Semur, le premier seigneur connu était en place avant l'accession d'Hugues de Chalon à la dignité épiscopale. Un Gibaud (Wibald), maître du *castrum sancti Verani*, apparaît en effet lui aussi vers l'an Mil. Il est la souche d'une grande lignée féodale qui se développera en plusieurs rameaux, jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle. Elle fondera un prieuré clunisien à Saint-Verain, dont la belle église romane subsiste, alors que leur grand château et son donjon ne sont que ruines.

Sa parenté avec l'évêque est considérée comme probable, mais elle n'a pu être formellement démontrée. Yves Sassier <sup>26</sup> l'évoque comme probable et va jusqu'à supposer que les Gibaud étaient de la même lignée que les sires de Donzy : ne portaient-ils pas les même noms : Savaric, Geoffroy, Renaud...? Il formule implicitement l'hypothèse que la seigneurie de Saint-Verain, avec de nombreuses possessions annexes très imbriquées en Donziais et en Auxerrois, fut un démembrement précoce ou un dédoublement de l'ensemble donziais, opéré très tôt. Aucune source probante ne vient cependant confirmer cette piste logique.

Jean Richard donnait quant à lui aux Gibaud une origine Charollaise <sup>27</sup> – ce qui n'est pas contradictoire – s'appuyant sur la reproduction du surnom de Rongefer (*Rugiferus*), porté par les sires d'Asnois issus de la maison de Saint-Verain, qu'on trouve antérieurement dans cette région.

Qu'il ait été détaché de Donzy ou qu'il ait été autonome depuis l'origine, la seigneurie de Saint-Verain eut un statut féodal comparable en Auxerrois. Ses sires, avec le comte d'Auxerre et les

---

<sup>25</sup> Op. cité

<sup>26</sup> Op. cité

<sup>27</sup> Op. cité

sires de Donzy et de Toucy, devaient porter l'évêque nommé à sa première entrée dans la ville. Cette coutume, qui témoignait de la prééminence épiscopale, se prolongea longtemps. Sa mise en œuvre devint cependant assez vite formelle. Les comtes de Nevers et Auxerre, barons de Donzy et sires de Saint-Verain au XV<sup>ème</sup> siècle, désignaient des chevaliers issus de ces terres pour les représenter dans cette mission traditionnelle. L'évêché d'Auxerre avait perdu entre temps sa puissance féodale et le prestige qui y était attaché.

Les historiens locaux de Toucy <sup>28</sup> et de la Puisaye, dont cette cité fut la capitale au moyen-âge, ont confirmé la thèse qui prévalait. Mais ce cas apparaît assez différent.

Le premier seigneur de Toucy, Ithier dit « *de Narbonne* », aurait été mis en place par l'évêque Hugues, et se serait installé dans le château épiscopal construit peu avant par l'évêque Héribert. Tous s'accordent à faire de cet Ithier un parent d'Hugues, en raison de son ascendance méridionale : il serait issu des vicomtes de Narbonne déjà évoqués, repliés à Mâcon et parents de sa mère. Cette filiation n'est pas confirmée par les principales sources généalogiques, mais elle offre une explication logique à la présence d'Ithier en Puisaye.

Cette approche n'a pas été démentie depuis, car le statut de Toucy était bien épiscopal, comme celui de Saint-Fargeau qui en fut détaché ensuite. Les évêques y avaient construit des forteresses défensives ou résidentielles dès le X<sup>ème</sup> siècle<sup>29</sup>. A Toucy, de beaux restes de fortifications, dans lesquelles l'église Saint-Pierre est imbriquée, témoignent de cet ancien *castrum*. A Saint-Fargeau, l'ampleur et la forme de la construction médiévale, modifiée à la Renaissance et parfaitement conservée, sont celles d'une très vieille forteresse.

Ainsi peut-on en définitive suggérer que la Puisaye méridionale et Donzy, comme Saint-Verain qui y était lié, appartenaient en propre

---

<sup>28</sup> Cf. notamment : Antonin Lesire « *Notes et documents pour servir à l'histoire de Toucy* » (réédité par Le Livre d'Histoire, Paris, 2012) et Pierre Barbier « *Les Châteaux et les Eglises de Toucy, des origines à nos jours* » (Auxerre, 1940)

<sup>29</sup> « *Dans son propre diocèse enfin, sans y être forcé par la crainte d'une attaque mais, ce qui est pire, séduit par les plaisirs de la chasse, il fortifia solidement deux châteaux : l'un sur le Loing près du domaine de Saint-Fargeau, l'autre appelé Toucy, à dix milles de la cité ; et il disait que ces châteaux seraient pour très longtemps destinés autant à la protection de l'Eglise qui lui était confiée qu'à celle du comté.* » in *Gesta*, Héribert Ier, op. cité.

aux Chalon-Vergy, qui les auraient soustraits au diocèse à la faveur d'une fonction vicomtale.

Toucy et le nord de la Puisaye continuaient quant à eux à lui appartenir, et Hugues y aurait implanté un membre de sa famille.

Cette hypothèse duale reste discutable. Les généalogies sont mal établies et les actes originaux font défaut. Comme en bien d'autres lieux, l'avènement du système féodal est peu documenté.

Quoiqu'il en soit, à l'aube du deuxième millénaire, l'histoire de la seigneurie autonome de Donzy, commence. Elle durera deux siècles.

Après son avènement, la dissociation se poursuivit. De nouveaux châtelains plus ou moins importants, cadets de la lignée donzienne ou simples *milites* issus de familles de riches alleutiers, émergèrent progressivement : les sires de la Rivière à Couloutre ou ceux de la Motte-Josserand à Perroy par exemple. La seigneurie de Donzy avait ainsi pris place dans l'édifice féodal : vassale de l'évêque elle eut ensuite ses propres vassaux.